

EXPERTOX

NEWSLETTER

Chers clients, chers amis, chers collègues, *Dear customers, friends, colleagues,*

Voici notre newsletter n°139 du mois de Juillet/Aout 2024. Toute l'équipe **EXPERTOX** vous souhaite une bonne lecture.

*Here is our 139th newsletter of July/August 2024. The entire **EXPERTOX** team wishes you a good reading.*

ACTUALITES GENERALES :

• **EXPERTOX a développé un service d'assurance qualité spécialisé en pharmacie.** Quelques prestations spécialisées :

- Gestion des déviations et CAPA (Corrective and Preventive Actions)
- Gestion des réclamations Qualité Produits
- Création et mise à jour des procédures
- Gestion des demandes de changement
- Analyse des PQR (Product Quality Reviews)

• **JUIN 2024 : EXPERTOX emménage son nouveau laboratoire à Montmagny, (95360) Val d'Oise.**



• **ETOXIA**

EXPERTOX

ETOXIA

Votre Portail de Données
Écotoxicologiques



Découvrez Etoxia, la solution complète
pour répondre à vos besoins en
données écotoxicologiques.

EXPERTOX lance ETOXIA, sa nouvelle base de données écotoxicologiques. Contactez-nous pour vous obtenir votre abonnement !

Nouvelle Opinion du SCCS sur la Sécurité de l'Argent dans les Cosmétiques :

Le 20 juin 2024, le SCCS a émis son opinion finale concernant l'utilisation de l'argent, classé CMR toxique pour la reproduction de catégorie 2.

Le SCCS a déterminé que l'utilisation des microparticules d'argent n'est pas sûre à des concentrations dépassant 0,2 % dans les cosmétiques à rincer et 0,3 % dans les produits sans rinçage, lorsqu'ils sont utilisés en combinaison.

Cependant, le SCCS précise que l'utilisation de ces particules est sans danger dans les fards à paupières, les produits à exposition orale et certains shampoings, sous réserve du respect des concentrations suivantes :

- Exposition cutanée (Fards à paupières) : jusqu'à 0.2%
- Exposition orale (Baume à lèvres, Dentifrice adulte/enfant, Bain de bouche) :
 - Baume à lèvres : jusqu'à 0.2%
 - Dentifrice adulte : jusqu'à 0.05%
 - Dentifrice enfant : jusqu'à 0.05%
 - Bain de bouche : jusqu'à 0.05%

[Source : SCCS Opinion on the safety of Silver (CAS/EC No. 7440-22-4/231-131-3) used in cosmetic products 03/07/2024].

La Commission européenne met à jour la liste des substances soumises à restriction :

La Commission européenne a mis à jour le 1er juillet la liste des substances soumises à

New SCCS Opinion on the Safety of Silver in Cosmetics:

On June 20, 2024, the SCCS issued its final opinion regarding the use of silver, classified as a CMR category 2 reproductive toxicant.

The SCCS determined that the use of silver microparticles is not safe at concentrations exceeding 0.2% in rinse-off cosmetics and 0.3% in leave-on products when used in combination.

However, the SCCS specifies that the use of these particles is safe in eyeshadows, oral exposure products, and certain shampoos, provided the following concentration limits are respected:

- Cutaneous exposure (Eyeshadows): up to 0.2%
- Oral exposure (Lip balm, Adult/Child toothpaste, Mouthwash):
 - Lip balm: up to 0.2%
 - Adult toothpaste: up to 0.05%
 - Child toothpaste: up to 0.05%
 - Mouthwash: up to 0.05%

[Source: SCCS Opinion on the safety of Silver (CAS/EC No. 7440-22-4/231-131-3) used in cosmetic products 03/07/2024].

European Commission Updates List of Substances Subject to Restriction:

On June 20, 2024, the SCCS issued its final

restriction. Cette mise à jour est la première depuis le lancement de la feuille de route en avril 2022.

La feuille de route, qui s'inscrit dans le cadre de REACH et de la Stratégie de l'UE sur les produits chimiques pour la durabilité, priorise les restrictions pour les substances les plus nocives pour la santé humaine et l'environnement.

La liste évolutive se divise en trois groupes :

Groupe 0 : Substances déjà en cours de restriction (ex. : PFAS, PAHs, BPA)

Groupe 1 : Substances avec restrictions en préparation, très avancées (ex. : PVC, retardateurs de flamme organophosphorés)

Groupe 2 : Substances discutées mais en attente de décision (ex. : formaldéhyde, plomb)

La mise en œuvre nécessitera la collaboration des États membres, de la Commission et de l'ECHA.

[Source : Rolling List of (groups of) substances for restriction updating Annex I to the Restrictions Roadmap under the Chemicals Strategy for Sustainability SWD(2022)128 - European Commission 03.07.2024].

opinion regarding the use of silver, classified as a CMR category 2 reproductive toxicant.

On July 1st, the European Commission updated the list of substances subject to restriction. This update is the first since the roadmap was launched in April 2022.

The roadmap, part of REACH and the EU's Chemicals Strategy for Sustainability, prioritizes restrictions for the most harmful substances to human health and the environment.

The Rolling List is divided into three groups:

Group 0: Substances already in the restriction pipeline (e.g., PFAS, PAHs, BPA)

Group 1: Substances with restrictions in preparation, highly advanced (e.g., PVC, organophosphate flame retardants)

Group 2: Substances under discussion but awaiting decisions (e.g., formaldehyde, lead)

The implementation will require the collaboration of Member States, the Commission, and ECHA.

[Source : Rolling List of (groups of) substances for restriction updating Annex I to the Restrictions Roadmap under the Chemicals Strategy for Sustainability SWD(2022)128 - European Commission 03.07.2024].



Un nouveau composé dans la liste SVHC ?

Le 27 juin 2024, l'ECHA a ajouté le peroxyde Bis(α,α -diméthylbenzyl) à la Liste des substances candidates des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). En plus d'être inflammable, toxique pour l'environnement aquatique avec des effets sur le long terme et irritant pour la peau et les yeux, il est possible que ce composé chimique soit toxique pour la

A new compound in the SVHC list?

On the 27 of June 2024 ECHA added Bis(α,α -dimethylbenzyl) peroxyde in the Candidate List of substances of very high concerns (SVHC). On top of being flammable, toxic to aquatic life with long lasting effects and irritant for the skin and the eyes, it is possible that this chemical is toxic for reproduction damaging unborn child. This chemical is used in the formulation of polymers for plastic and

reproduction provoquant des dégâts sur le fœtus. Cette molécule est utilisée dans la formulation de polymères pour des produits plastiques et caoutchouteux. On peut le retrouver par exemple dans du mobilier, des jouets, mais aussi dans de la vaisselle et des emballages alimentaires. Une fois sur la liste des substances candidates, les entreprises ont l'obligation légale de mettre à jour la fiche de sécurité du composé chimique.

Pour s'assurer de la sécurité du consommateur, le Laboratoire EXPERTO propose des tests interaction contenu contenant afin de s'assurer que le produit n'est pas contaminé par son emballage.

[Source : ECHA adds one hazardous chemical to the Candidate List 27/06/2024 ; Substance Info Card 100.001.164]

Interdiction des arômes de fumée dans les denrées alimentaires :

Le 24 avril 2024, les Etats membres de l'Union Européenne ont approuvé une proposition de la Commission européenne visant à ne pas renouveler l'autorisation de huit arômes de fumée pour les denrées alimentaires lors d'une réunion du groupe « Novel Food et Sécurité Toxicologique de la Chaîne alimentaire ».

Cette décision repose sur les évaluations réalisées en 2023 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui ont confirmé ou n'ont pu exclure les risques de génotoxicité de ces arômes pouvant augmenter le risque de développer des cancers et des maladies héréditaires.

Le règlement prévoit un retrait progressif de l'UE sur 2 ans lorsque l'arôme est ajouté pour renforcer la saveur (chips, sauces, soupes...) et sur 5 ans lorsqu'il remplace le fumage traditionnel (jambons, poissons...). A noter que cette interdiction ne concerne donc pas les produits fumés sur lesquels figure la mention « arômes naturels ».

[Source : Les Etats membres approuvent le retrait des arômes de fumée du marché de l'UE, Commission européenne, 25 avril 2024 ; Arômes de fumée, EFSA, 16 novembre 2023 ; Compte rendu de la réunion du groupe « Novel Food et Sécurité Toxicologique de la chaîne

rubber products. For example, we can find it in furniture, toys, but also in dishes and food packaging. Once the chemical enters the Candidate List companies have legal obligation to update the chemical' safety data sheet.

To ensure consumer safety, EXPERTO Laboratory performs content and container interaction tests to make sure the product is not contaminated by its packaging.

[Source : ECHA adds one hazardous chemical to the Candidate List 27/06/2024 ; Substance Info Card 100.001.164]

Ban on smoke flavors in foodstuffs:

On April 24, 2024, the member states of the European Union approved a proposal by the European Commission not to renew the authorization of eight smoke flavors for foodstuffs during a meeting of the « Novel Food and Toxicological Safety of the Food Chain » group.

This decision is based on assessments carried out in 2023 by the European Food Safety Authority (EFSA), which confirmed or could not exclude the genotoxicity risks of these flavors, which may increase the risk of developing cancers and hereditary diseases.


The regulation stipulates a gradual withdrawal from the EU over 2 years when the flavoring is added to enhance flavor (chips, sauces, soups...) and over 5 years when it replaces traditional smoking (hams, fish...). Please note that this ban does not apply to smoked products labelled "natural flavourings".


[Source : Les Etats membres approuvent le retrait des arômes de fumée du marché de l'UE, Commission européenne, 25 avril 2024 ; Arômes de fumée, EFSA, 16 novembre 2023 ; Compte rendu de la réunion du groupe « Novel Food et Sécurité Toxicologique de la chaîne alimentaire », CPVADAAA, Commission Européenne, 14 juin 2024] .


Vous souhaitez nous rencontrer ?

- **I FEEL GOOD 2024** : Nous serons exposants au salon I FEEL GOOD les 17 et 18 septembre 2024 à Paris. **Venez nous rencontrer au stand 905 !**

Une conférence sera également réalisée par Lona GUILLEMIN & Stephane PIRNAY sur le Scoring d'écotoxicité et ETOXIA.

 Le mercredi 18 septembre 2024

 De 16H00 à 16H30

 Salle de Conférences, Hall C, Espace Champerret, Paris



Nouveautés et Publications/ News and publications

- Nous sommes fiers de vous annoncer **notre engagement** dans une démarche RSE, intégrant les principes du développement durable autour des piliers environnement, social, et économie.
- **COLLOQUE DE LA CNEJC** présidée par le Dr S. PIRNAY le 3 juin 2024 à la maison des polytechniciens
- **Rencontre à CCI Val d'Oise avec M. Pierre KUCHLY** sur les projets de développement de l'entreprise en Département du Val d'Oise

Présentations/Presentation

- Présentation de notre article international sur les allergènes et grouping names en anglais au PCPC Toxicology Committee, le 7 août 2024 - Lona GUILLEMIN / Presentation of our international article concerning allergens grouping names on packaging on the PCPC Toxicology Committee, Aug 7th 2024 - Lona GUILLEMIN

ARTICLES PARUS

- Absorption et adsorption des matériaux d'emballage : Quelles interactions contenu / contenant? Honorine ROBERT, Romane MABILOTTE, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane

PIRNAY. Industries cosmétiques n°42 juin 2024

•Article international: Vandamme C, Guillaume M, Pirnay S. Allergens grouping names on packaging: Are the substances similar enough to ensure safety? The worst case scenarios question this. Int J Cosmet Sci. 2024 May 31. doi: 10.1111/ics.12979. Epub ahead of print. PMID: 38818677.

• Dr Stephane PIRNAY - Colloque « Le droit de la preuve et les polymères au quotidien ». REVUE EXPERTS N° 173 - AVRIL 2024

• Nouvelle classification des allergènes : profils toxicologiques et "grouping names" by EXPERTOX Clara VANDAMME, Marine GUILLAUME & Dr Stephane PIRNAY, SKINOBS 05/2024

Suivez nous :

Follow us:



If you no longer wish to receive this newsletter,
[click here to unsubscribe.](#)

[Legal Notice](#) • [Terms of Use](#) • [Privacy Policy](#).